chang. gerant

1

SARL A.C.V.
" GARAGE VIOLAS "
Société à responsabilité limitée
au capital de 129 500 euros
Siège social : 13 Rue de Saint Cloud
SURESNES (92150)
RCS NANTERRE 440 645 463

70296

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 25 SEPTEMBRE 2003

L'an deux mille trois,
Le vingt cinq septembre, à quatorze heures,

Les Associés de la Société **"A.C.V"**, société à responsabilité limitée au capital de **Cent vingt neuf mille cinq cent euros**, se sont réunis au siège social de la société 13 Rue de Saint Cloud, **EN ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**, sur la convocation faite par le gérant, conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents ou représentés :

Monsieur André VIOLAS, gérant	420 parts
Madame Michelle VIOLAS, associée	420 parts
Monsieur Cyrille VIOLAS, associé	455 parts
	----------
	1 295 parts

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **André VIOLAS,** Gérant.

Le Président constate que les Associés présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble 1 295 parts sociales représentant la totalité du Capital Social, et qu'en conséquence l'Assemblée réunissant le quorum requis par les statuts et les dispositions de la **Loi du 24 Juillet 1966**, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion
- le texte des résolutions proposées

AV Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'ordre du Jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Nomination d'une nouvelle gérance,
. Pouvoirs à donner

Puis, lecture est donnée du rapport de la gérance, la discussion est ouverte, diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

En remplacement de Monsieur André VIOLAS, démissionnaire, demeurant 106 Rue Danton 92500 RUEIL MALMAISON, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérant :

- Monsieur Cyrille VIOLAS, demeurant à RUEIL MALMAISON (92500), 16 rue de la Mélonnière, pour une durée illimitée, à compter du 1er octobre 2003.

Monsieur Cyrille VIOLAS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés confère tous pouvoirs :

- A la gérance, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

- Au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant les présentes délibérations en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que la Gérance

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal.

AV

Copie certifiée conforme

Le gerant